Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_09-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 19 FEVRIER 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
BILAN ANNUEL 2025 ET RENOUVELLEMENT DE L'AIDE AU RAVALEMENT

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 FEVRIER 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 29

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. M. LEGEAY. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE GAL. M. CILANE. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme LE HUEC. Mme LOPEZ-LE GOFF. Mme HEMON. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. M. MEGEL. Mme GALAND. M. HENAFF.

Absents excusés :
Mme LE BOEDEC donne pouvoir à Mme DUMONT
M. LEBLOND donne pouvoir à Mme MORELLEC
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à M. PERON
Mme LE COZ donne pouvoir à Mme LE BORGNIC
Mme MAHO
M. SCHEUER

Mme RIOU est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil municipal a défini le périmètre actuel de l'aide au ravalement, comprenant les principaux axes routiers de la ville.

Les conditions d'attribution de la subvention accordée par immeuble sont faites suivant les modalités indiquées dans le règlement en annexe, avec les critères suivants :

- Visa favorable préalable de l'architecte urbaniste de la ville (depuis 2023, un guide de coloration des façades est mis à la disposition du public) ;

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_09-DE

- Vérification in situ de la conformité des travaux réalisés avant attribution de la subvention ;
- Modulation du montant accordé sur la base d'une tarification au m² de surface ravalée visible de la rue avec une subvention renforcée sur la rue Jean Jaurès et l'avenue Ambroise Croizat (modalités de calcul en annexe) ;
- Le plafond est fixé à 1 600 € pour une opération de ravalement seul et à 2 500 € pour une opération de ravalement couplée à une isolation extérieure.

En 2025, cette aide s'est traduite par le dépôt de 13 dossiers de demandes pour des travaux d'embellissement d'immeubles, pour un montant total d'aide de 11 529,19 € (enveloppe disponible de 15 000 €) ; 7 d'entre eux ont d'ores et déjà été mandatés (montant total : 4 758,89 €). Sur ce même exercice 2025, 3 autres dossiers (2 datant de 2024 et 1 de 2023) ont pu faire l'objet d'un mandatement, pour un montant total de 3 778,20 €.

Voici le bilan des dossiers traités et montant des subventions accordées depuis la création de cette aide depuis 2020 :

	Nombre de dossiers	Montant total accordé
2020	14	9 889.72 €
2021	15	9 295.33 €
2022	15	5 743.44 €
2023	11	7 829.56 €
2024	7	7 136,68 €
2025	**13**	**11 529,19 €**

Il convient de se prononcer sur le renouvellement de l'aide au ravalement pour l'année 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement urbain, Mobilités, Transitions réunie le 11 février 2026,

Considérant que l'amélioration de l'habitat et la préservation du patrimoine bâti constituent des enjeux importants pour le confort des habitants de la commune et l'image de la ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : PREND ACTE du bilan annuel 2025 de l'aide au ravalement.

Article 2 : DECIDE la reconduction du dispositif d'aide au ravalement pour l'année 2026, selon les mêmes critères et le même périmètre d'intervention.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)